

MENU

Abonnez-vous

Se

connecter

Accueil &gt; Société &gt; Justice

## Elle l'accuse de viol, le Youtuber l'attaque en diffamation : un cas d'école pour la justice

Mercredi 18 janvier, une jeune créatrice de contenu a été condamnée par le tribunal judiciaire de Paris pour avoir accusé publiquement de viol un youtubeur. Militante féministe, elle dénonce une procédure bâillon et la « violence inouïe » subie aux différentes étapes son parcours judiciaire, jusqu'à cette condamnation. De l'autre côté, le vidéaste estime que son « honneur est enfin lavé ».



Mercredi 18 janvier 2023, le Fou Bruiteur, un Youtuber, a gagné un procès en diffamation intenté à Willokhlass, qui l'a accusé d'agression sexuelle en mars 2020 Photo d'illustration.. | LUCY NICHOLSON / REUTERS

Ouest-France Valentin BECHU.

Publié le 24/01/2023 à 18h32

Abonnez-vous

Pour lui, « **son honneur est enfin lavé** ». Pour elle, c'est d'une « **violence inouïe** ». Le tribunal judiciaire de Paris a condamné, mercredi 18 janvier, une jeune créatrice de contenu pour diffamation. En 2020, elle avait publiquement accusé de viol [Le Fou Bruiteur](#), un youtubeur notoire spécialisé dans les jeux vidéo.

[Willokhlass](#), de son pseudo en ligne, a écopé d'une amende de 500 € avec sursis. Elle devra également verser 5 000 € de dommages et intérêt, ainsi que 2 000 € pour rembourser les frais de justice de la partie adverse.

Une décision judiciaire accueillie avec soulagement par l'un, qui estime que justice a été rendue face à « **une accusation infondée** ». Tandis que la défense dénonce « **une inversion des rôles** ».

## Une affaire dans le sillage de #BalanceTonYoutubeur

Voilà plusieurs années que le monde de YouTube est secoué par des accusations de violences sexistes et sexuelles à l'encontre de vidéastes populaires. Dernier séisme en date, [l'enquête préliminaire pour viol et corruption de mineur déclenchée à l'encontre de Norman Thavaud](#), un des poids lourds du milieu.

Publicité

En août 2018, son nom avait été cité dans la vague #BalanceTonYoutubeur à la suite d'un tweet de Lucas Hauchard, alias Squeezie. Le youtubeur numéro 1 en France avait accusé certains de ses confrères de profiter « **de la vulnérabilité psychologique de jeunes abonnés pour obtenir des rapports sexuels** », sans donner de noms.

Certains s'en étaient chargés à sa place par la suite, notamment à travers une enquête [du Parisien](#), basé sur plusieurs témoignages. Le Fou Bruiteur [avait commenté](#) à l'époque l'article : « **Ça me fait de la peine pour les personnes innocentes, psychologiquement ça doit être horrible. N'accusez pas si vous n'avez pas de preuves réelles, un screen bidon au Photoshop, ça se fait ultra facilement.** »

Finalement, peu d'accusations avaient donné lieu à des poursuites judiciaires.

## Une accusation publique de viol

Dans l'affaire qui débute deux ans plus tard, en 2020, et qui oppose Le Fou Bruiteur, 24 ans, à Willokhlass, 21 ans, la justice a bien pris le relais des réseaux sociaux.

Le premier est alors un créateur de contenu en vue parmi les *streamers*, ces personnes qui diffusent en direct leurs activités afin d'échanger et d'interagir avec des spectateurs qui partagent la même passion. Dans son cas, il s'agit de jeux vidéo, *Fortnite* le plus souvent. Avec ses *punchlines* et sa coiffe grotesque, il fait de plus en plus d'émules. Sa chaîne YouTube est déjà suivie par plus de 850 000 abonnés et ses vidéos totalisent des dizaines de millions de vues. Suffisant pour en faire son activité professionnelle.

## Faut-il stopper l'anonymat sur les réseaux sociaux et les forums de discussion au vu des faux comptes manipulés par l'étranger ?

Débattez !

Une carrière qui va s'arrêter net le 3 mars 2020, lorsqu'il est accusé de viol sur Twitter par Willokhlass, une autre streameuse de moindre envergure, mais qui a également acquis une certaine notoriété en ligne. Dans une série de tweets, elle décrit un rapport non consenti avec le youtubeur datant de plusieurs mois, alors qu'ils étaient en couple. Lui nie en bloc. Il livre sa propre version des faits sur ce même réseau social et annonce porter plainte pour diffamation. La polémique enflamme un milieu à la fois gigantesque par son audience et minuscule par le nombre restreint de vidéastes qui ont « percé ». L'un est victime de harcèlement de la part de la communauté de l'autre, et vice-versa.

Abandonné par ses partenaires commerciaux, Le Fou Bruiteur lâche progressivement la rampe. Tout comme Willokhlass. Chacun finit par renoncer à la production de vidéos sur Youtube et Twitch, les deux principales plateformes de diffusion qu'ils utilisaient.

## Des aveux qui n'en sont pas pour la justice

Presque trois ans plus tard, les deux protagonistes s'affrontent à nouveau par déclaration interposée, toujours sur Twitter. « **Le tribunal a retenu qu'elle a porté atteinte à mon honneur, que son accusation sur Twitter était de mauvaise foi, et qu'elle n'était nullement étayée** », a déclaré le vidéaste [dans un communiqué](#) publié au lendemain du délibéré, qui reconnaît en première instance la diffamation à son encontre. « **Mon honneur est enfin lavé** », a-t-il souligné jeudi 19 janvier.

Willokhlass [a aussi réagi](#) publiquement le jour même du jugement : « **J'ai porté plainte pour viol il y a 3 ans. J'ai inclus ses aveux. Aucune nouvelle depuis. Il a porté plainte pour diffamation. Je lui dois 7 000 €. Et je me vois obligée de me taire.** » Une défense qui a rencontré un écho important. La publication a été vue près de 3 millions de fois et a été relayée par Caroline de Haas notamment, militante féministe, qui estime que « **la justice française protège les violeurs** ».

La condamnation de Willokhlass a choqué beaucoup d'internautes, notamment par la présence dans le dossier de la défense de messages qui correspondraient à des « **aveux** ». Des messages que nous avons pu consulter et dans lesquels Le Fou Bruiteur s'exprime, alors que la jeune femme vient de lui signifier qu'elle estimait avoir subi un viol de sa part, sans employer de terme précis : « **C'est clairement du viol ce que tu m'as dit** » ; « **Je me sens giga mal, j'ai surtout honte** », écrit-il.

Mais ces propos ne peuvent pas être perçus comme des aveux selon Tristan Simon, avocat du youtubeur : « **Elle estime qu'il y a un échange de textos qui sont des aveux, ce sont en réalité les premiers messages qu'elle envoie au sujet de cette relation sexuelle. Mais à aucun moment, il ne fait des aveux, il livre seulement son ressenti au moment d'apprendre ces graves accusations.** »

Le tribunal a finalement tranché en faveur du Fou Bruiteur : « **Il n'en ressort pas que la partie civile a reconnu avoir commis les faits reprochés mais, au contraire, qu'il découvre la manière dont sa partenaire a analysé et ressenti leur rapport** », a-t-il souligné dans sa décision.

## Un parcours judiciaire douloureux

Pour Marie Poligone, qui défend Willokhlass, cette condamnation en diffamation résulte aussi des négligences de l'institution policière et judiciaire. Dans l'instruction de la plainte pour diffamation, dont les lacunes auraient pesé sur l'interprétation du tribunal. Mais aussi dans le traitement de la plainte de sa cliente pour agression sexuelle.

Selon son récit, la jeune femme avait souhaité déposer plainte bien plus tôt mais elle n'a pas reçu l'accueil espéré au commissariat. Déjà victime de violences commises par son précédent compagnon, elle comptait déposer plainte contre les deux en même temps, mais les agents n'en auraient accepté qu'une seule. « **La policière m'a demandé de revenir une prochaine fois pour la deuxième plainte et de rapporter des preuves. Et un policier m'a dit "vous n'aviez qu'à pas être naïve"** », raconte-t-elle.

Willokhlass a finalement déposé plainte après sa prise de parole sur Twitter et le dépôt par Le Fou Bruiteur d'une plainte en diffamation. Presque trois ans plus tard, les services de police n'ont toujours pas donné suite. Le Fou Bruiteur n'a d'ailleurs jamais été auditionné. « **On n'a aucune nouvelle de cette plainte, on sait juste qu'elle existe** », confirme M<sup>e</sup> Simon.

## « Une procédure bâillon »

M<sup>e</sup> Poligone voit dans cette attaque en diffamation, une « **procédure bâillon** » contre sa cliente, qui « **s'est exposée en soutenant d'autres youtubeuses ou abonnées de youtubeurs célèbres qui dénonçaient les violences sexistes et sexuelles** ». La procédure en diffamation agirait comme un contrecoup à la prise de parole féministe, selon elle.

Willokhlass a vécu cette poursuite comme une « **inversion des rôles** ». « **C'est monstrueux, ça m'a apporté une dose d'angoisse inexplicable** », raconte-t-elle aujourd'hui.

Ce délit a été pointé du doigt comme étant un moyen de taire les violences faites aux femmes, notamment en Suède, où plusieurs femmes ont été condamnées en juin 2022 pour diffamation, des affaires vécues par les féministes comme un retour en arrière, après une série de révélations qui avaient terni l'image du pays de « bon élève » en matière de droits des femmes.

## « Une accusation aussi grave n'a pas sa place sur Twitter »

Mais pour celui qui était la cible de l'accusation, cette procédure est **« tout l'inverse d'une procédure bâillon »**, estime M<sup>e</sup> Simon.

Dans son communiqué, le vidéaste explique qu'il n'avait aucun moyen de se défendre car la personne qui l'a accusé **« n'avait même pas porté plainte »** à ce moment. **« Lorsqu'il est attaqué, il n'a aucun moyen de se défendre. On est alors obligés d'agir en diffamation ; c'est le contraire d'une poursuite bâillon dans ce cas : c'est la seule action possible pour délivrer quelqu'un d'une accusation publique mais non judiciaire »**, défend son conseil.

M<sup>e</sup> Poligone souhaite quant à elle mettre en débat la pertinence des poursuites en diffamation dans ce genre d'affaires : **« Il s'agit d'un délit conçu et pensé pour les journalistes il y a très longtemps. Mais il n'est pas adapté aux victimes de violences sexuelles. »**

Basé sur les articles 32 et 33 de la loi du 29 juillet 1981 sur la liberté de la presse, le délit de diffamation est l'allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne. Pour s'en défendre devant un tribunal, il faut généralement plaider la « bonne foi ». Une notion qui réunit quatre critères : la prudence et la mesure dans l'expression, l'absence de conflit personnel avec la victime, la présence d'un but légitime et le sérieux de l'enquête. **« La victime n'a généralement que son récit à opposer dans ces cas. Et des témoignages, mais de personnes qui n'étaient pas présentes au moment des faits, ce qui est le cas ici »**, estime M<sup>e</sup> Poligone.

## « Le temps long de la justice » face à « l'instantanéité des réseaux sociaux »

Conscient de l'existence d'un sujet de société sensible et complexe, M<sup>e</sup> Simon dit ne pas vouloir accabler la jeune femme : **« Je ne dis pas que c'est une affabulatrice et je ne nie pas le ressenti qu'elle a pu avoir autour de cette relation. La vraie question de ce dossier, c'est que la place d'une accusation aussi lourde et aussi grave n'est pas sur Twitter. »**

Mais il fustige les conséquences de l'accusation publique qui a ciblé son client. **« Le temps long de la justice est malheureusement désaccordé avec l'instantanéité des réseaux sociaux, sur lesquels il suffit parfois d'un tweet pour détruire une carrière »**, a-t-il commenté sur Twitter.

Fort du jugement la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de Paris, Le Fou Bruiteur veut désormais **« penser à l'avenir »** et relancer son activité professionnelle, comme il **[l'a annoncé samedi sur chaîne YouTube](#)**, après un nouveau plaidoyer : **« Les gens qui me connaissent**

**savent que ce n'était pas possible cette histoire. Que tout ce qui était en train de se passer, c'est de la fantaisie. »**

## Un appel et une plainte avec constitution de partie civile

Si le Youtubeur espère tourner la page, l'affaire est loin d'être close. Après avoir écrit au procureur, et sans réponses de sa part depuis trois mois, Willokhlass déposera une nouvelle plainte pour agression sexuelle avec constitution de partie civile comme lui permet la loi, ce qui entraînera automatiquement l'ouverture d'une information judiciaire.

Un appel pour la condamnation en diffamation sera également formé dans les prochains jours, dans l'espoir pour la défense d'une conclusion similaire à l'affaire qui avait donné le coup d'envoi du mouvement #Balancetonporc, dont était justement issu #BalanceTonYoutubeur. En 2017, la journaliste Sandra Muller avait dénoncé sur Twitter le harcèlement sexuel qu'elle aurait subi de la part d'Éric Brion, ancien patron de la chaîne Equidia. Après avoir été condamnée en diffamation en première instance, la journaliste avait été relaxée en appel, [une décision ensuite confirmée](#) en cassation.

[Justice](#)[Violence sexuelle](#)[Twitch](#)[Société](#)[Actualité en continu](#)[1 >](#)

## "Une vaste blague", les internautes impitoyables sur la bande-annonce d'Astérix et Obélix

Gentside | Sponsorisé

## Les nouveaux monte-escaliers mobiles ne nécessitent pas d'installation (recherche ici)

monte-escaliers | Liens de recherche | Sponsorisé

## Ukraine. Série de démissions de hauts responsables après un scandale de corruption lié à l'armée

Plusieurs hauts responsables ukrainiens ont annoncé ce mardi 24 janvier 2023 leur démission, après une affaire de corruption concernant des approvisionnements de l'armée. Parmi eux, le...

Ouest-France

## Et si les États-Unis n'étaient pas entrés en 1941 ? Ce jeu simule une histoire alternative

Le jeu Call of War simule histoire alternative . Jouez les moments importants du 20e siècle !